

REGLEMENT COURSE NATURE

La « U » Nature Dol de Bretagne

Parcours : La U nature Dol de Bretagne est composée d'une boucle de 11 km dans la campagne de Dol de Bretagne. Le départ sera donné le dimanche 3 juillet 2022 à 9h15 sur le parking du magasin Super U, rue du docteur Gringoire à Dol de Bretagne.

Inscriptions : Epreuve ouverte à tous et à toutes (nés avant le 03/07/2004), licenciés, non licenciés. Le dossier complet est à renvoyer par courrier avant le 02 juillet 2022 à Jérôme PITOIS 1 allée du Guyoult 35120 Dol de Bretagne ou sur le site NEXTRUN jusqu'au 2 juillet à 18h. Droits d'inscription de **7€** avec possibilité d'inscription sur place jusqu'à 8h45 (**10€**). Pour tout engagement, la photocopie du certificat médical est obligatoire datant de moins d'un an à la date de la course, et précisant une non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. (Pas de licence d'un autre sport) Le retrait des dossards a lieu le dimanche matin 2 juillet 2022 à partir de 8h sur le parking du Super U de Dol de Bretagne.

Ravitaillement : 2 postes sur le parcours Km 4 et Km 8, et à l'arrivée

Classement : Général, par catégorie et par club ou association.

Lots : coupes aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch ainsi qu'aux premiers de chaque catégorie. Tirage au sort parmi les coureurs présents au moment du tirage. Lot à tous les participants.

Annulation de l'épreuve : En cas de force majeure, catastrophe naturelle, mauvaise météo ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Assurance : L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance. Les athlètes licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Sécurité : Celle-ci est assurée par des bénévoles et une équipe de secouristes.

Droits à l'image : Le Comité d'organisation se réserve le droit, et sans contrepartie, d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles réalisées lors de la course pour les besoins de ses différentes publications.

Publications des résultats sur Internet : Les coureurs qui ne souhaitent pas que leur nom soit mentionné sur internet doivent prévenir le comité d'organisation avant le départ de l'épreuve.

CNIL : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations